



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Étudiants en santé mobilisés dans les hôpitaux

Question au Gouvernement n° 3540

Texte de la question

ÉTUDIANTS EN SANTÉ MOBILISÉS DANS LES HÔPITAUX

M. le président. La parole est à M. Sébastien Huyghe.

M. Sébastien Huyghe. En l'absence de M. le ministre des solidarités et de la santé, c'est à M. le Premier ministre que j'adresse ma question.

Le personnel soignant est totalement mobilisé pour faire face à l'épidémie de covid-19 qui fait rage dans notre pays. En raison de la situation exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés, de nombreux étudiants en santé sont également mobilisés pour faire face à la vague qui a submergé nos hôpitaux. Les futurs médecins, infirmiers, anesthésistes ou encore cadres de santé de notre pays participent directement à cet effort ; nous leur devons gratitude et reconnaissance. Le 30 octobre 2020, l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France a ainsi suspendu certaines formations professionnelles afin de permettre aux étudiants de renforcer les effectifs des services hospitaliers jusqu'au 18 janvier 2021.

Si ces réquisitions sont indispensables, elles plongent les étudiants concernés dans l'incertitude quant à la suite donnée à leur cursus. Selon les régions, les modalités de suspension de ces formations sont en effet variables. Aucune perspective claire n'est parfois offerte aux étudiants concernant la poursuite de leur formation et la délivrance de leur diplôme. À l'heure actuelle, contre toute logique, le temps d'intervention n'est d'ailleurs pas reconnu comme une période de stage permettant la validation du diplôme.

En outre, les étudiants ont recours à des financements divers pour leurs études et certains pourraient être pénalisés sur le plan financier si la période de formation devait être allongée. Alors qu'ils perdront plusieurs semaines de formation sur la durée de leur cursus, que prévoyez-vous, monsieur le Premier ministre, pour rattraper le temps passé sur le terrain ? Des compensations financières sont-elles envisagées pour aider les étudiants à faire face aux coûts engendrés par l'interruption subie ?

Enfin, pouvez-vous confirmer que l'ensemble des professionnels diplômés, notamment ceux qui sont inscrits à Pôle emploi, ont bien été mobilisés avant que ne soient suspendues les formations des futurs soignants ? Ces étudiants, déjà mobilisés lors de la première vague, ne doivent pas être abandonnés alors qu'ils contribuent en première ligne à l'effort national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Pierre Cordier. M. Véran, lui, préfère les plateaux de télé !

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.* Je vous remercie, monsieur le député

Sébastien Huyghe, d'avoir souligné la contribution des étudiants en santé à la lutte contre la crise épidémique à laquelle nous sommes confrontés. Certains, vous l'avez rappelé, ont vu leur formation suspendue à plusieurs reprises pour leur permettre de soutenir les personnels hospitaliers dans leur mission. Votre question a le mérite d'appeler également l'attention de la représentation nationale sur les cadres de santé qui, en toute logique et de façon légitime, sont aujourd'hui fatigués, fragilisés voire usés par de longs mois de crise sanitaire et de lutte contre le coronavirus.

Vous soulevez en particulier la question de leur formation. Il convient de rappeler que l'accès en est ouvert, après réussite du concours, à l'ensemble des personnels paramédicaux ayant au moins quatre ans d'ancienneté. Ceux-ci intègrent alors, pour une durée d'un an, un institut de formation des cadres de santé rattaché à un établissement sanitaire et financé par la région. Ils ont aussi la possibilité, durant cette année, de préparer un master 1 ou un master 2 au sein de l'université à laquelle leur institut est rattaché. Un chiffre illustre la vigueur de ces parcours de formation : 1 500 cadres de santé sont actuellement en formation.

M. Christian Hutin. Il n'y a qu'une chose à faire : valider leur stage !

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Ces cadres de santé publique se trouvent à la croisée des équipes médicales, paramédicales et administratives. Ils doivent mettre en œuvre de façon opérationnelle les politiques institutionnelles qui sont indispensables au fonctionnement des hôpitaux. Le Gouvernement a bien conscience des tâches lourdes et complexes qui leur incombent, en particulier dans la situation actuelle. C'est la raison pour laquelle, comme vous le savez, les accords du Ségur de la santé ont prévu, au-delà de l'augmentation sociale de 183 euros, la revalorisation de l'ensemble des grilles de rémunération des personnels soignants, médico-techniques et de rééducation, dont celle des cadres de santé. C'est une première étape à partir de laquelle nous bâtissons l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3540

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 novembre 2020](#)